

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Entrée en vigueur
du règlement numéro VM-256-10**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la Ville de Matane a adopté le 12 mai 2025, le *Règlement numéro VM-256-10 modifiant le Règlement sur la qualité de vie portant le numéro VM-256 afin de modifier les dispositions de la sous-section 7 relatives à la déclaration de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chien.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane ce 15^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière,
Me Marie-Claude Gagnon, avocate